

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

portant nomination du Lieutenant-Colonel NZALAKANDA Blaise en qualité d'Attaché Militaire Naval et de l'Air près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à MOSCOU (Union des Républiques Socialistes Soviétiques)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

VU la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU l'Ordonnance n° 64/6 du 15 février 1964 portant loi organique sur les conditions de nomination aux emplois civils et militaires ;
VU l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 portant statut général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
VU le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques et Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
VU le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAP du 21 janvier 1977 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques ou Consulaires ;
VU le Décret n° 77/115 du 14 mars 1977 portant composition et fonctionnement du Cabinet Militaire dans les Missions Diplomatiques à l'Etranger ;
VU le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;
VU le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 du Décret n° 80/544 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
VU le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D. G. B.

D. C. F.

VU l'agrément n° 255 du Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à la nomination de l'intéressé

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Lieutenant-Colonel NSALAKANDA Blaise, est nommé Attaché Militaire Naval et de l'Air près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à MOSCOU (Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, 7 Février 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-

Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé de la Défense Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- PR..... 2
- PM..... 2
- CAB/MAE..... 2
- SGAE..... 2
- SGCM/PC..... 2
- MINITRAVAIL..... 2
- MINIFINANCES..... 2
- MINIDEFENSE..... 2
- DGTFP/DFP..... 4
- DGB..... 2
- DCF..... 1
- AMBACOBRAZZA MOSCOU 2
- DIVISION PERSONNEL 3
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 5
- JORPC..... 2